

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**

31 décembre 2015



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'état de l'évolution du surplus de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2015, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'évolution du surplus pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régime de retraite.

KPMG A. R. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 juin 2016

Ottawa (Canada)

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

États financiers

31 décembre 2015

	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires	5 - 24

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Actif net disponible pour les prestations		
Actif		
Placements (note 6)	2 013 015 \$	1 865 951 \$
Créances		
Cotisations à recevoir des adhérents	2 204	1 859
Cotisations à recevoir du promoteur	3 696	3 720
Revenus de placements courus à recevoir	1 989	2 128
	7 889	7 707
 Encaisse	 28 919	 8 720
	2 049 823	1 882 378
 Passif		
Remboursement de cotisations	82	82
Créditeurs et charges à payer	3 121	3 559
	3 203	3 641
 Actif net disponible pour le service des prestations	 2 046 620 \$	 1 878 737 \$

Obligations au titre des prestations de retraite et surplus

Obligations au titre des prestations de retraite	1 804 774 \$	1 712 525 \$
Surplus	241 846	166 212
	2 046 620 \$	1 878 737 \$

Engagements (note 8)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

_____(signé)_____, gouverneur

_____(signé)_____, gouverneur

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

De l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 712 525 \$	1 618 604 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	106 514	100 997
Prestations constituées	65 410	66 282
	171 924	167 279
Diminution des obligations		
Modification d'hypothèses actuarielles	151	1 528
Prestations versées et prélèvements des adhérents	77 934	71 431
Gains nets	1 590	399
	79 675	73 358
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	92 249	93 921
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 804 774 \$	1 712 525 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

De l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Surplus au début de l'exercice	166 212 \$	116 448 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	167 883	143 685
Augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite	(92 249)	(93 921)
Surplus à la fin de l'exercice	241 846 \$	166 212 \$

Composé de :

Actif net disponible pour le service des prestations	2 046 620 \$	1 878 737 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(1 804 774)	(1 712 525)
Surplus à la fin de l'exercice	241 846 \$	166 212 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

1. Description de régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, il faut consulter le texte du Régime.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables pour les régimes de retraite et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des participants au régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice au moyen de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les placements en immobilier et en infrastructure sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces placements sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et les meilleures estimations faites par les gestionnaires d'actifs ou par des évaluateurs indépendants. Une évaluation certifiée écrite pour chaque actif est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été classés à titre de prêts, créances et autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux participants retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts, les dividendes et les gains réalisés du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

- f) Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice

Celle-ci comprend les gains nets réalisés (les pertes nettes réalisées) sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

- g) Conversion de devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

- h) Incertitude relative à la mesure

Conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite, la préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont révisées sur une base continue. Les révisions aux estimations sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les estimations ont été révisées ainsi que dans les années futures concernées.

3. Normes comptables

- a) Changements futurs dans les normes comptables

La norme et la modification suivante, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ont été identifiées comme ayant une incidence sur le Régime à l'avenir. Le Régime évalue actuellement l'incidence de cette norme et la modification sur les états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

3. Normes comptables (suite)

a) Changements futurs dans les normes comptables (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9) - En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, qui fournit des conseils sur la comptabilisation et la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers applicables aux états financiers des régimes de retraite. L'IFRS 9 doit être appliquée de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais son adoption anticipée est autorisée. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le Régime n'a pas encore été déterminée.

Initiative concernant les informations à fournir – Modifications de l'IAS 1, Présentation des états financiers (IAS 1) - L'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 afin de fournir des indications supplémentaires visant à aider les entités à exercer leur jugement lorsqu'elles appliquent les dispositions de la norme en matière de présentation et d'informations à fournir. Les modifications précisent que les dispositions concernant l'importance relative s'appliquent à l'ensemble des états financiers et que l'inclusion d'informations non significatives peut faire en sorte que des informations financières utiles s'en trouvent obscurcies. Les modifications précisent également que les entités doivent exercer un jugement professionnel lorsqu'elles décident de l'organisation et de l'ordre de présentation des informations à fournir dans les états financiers. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Une application anticipée est permise. L'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 1 sur le Régime n'a pas encore été déterminée.

b) Changements nouvelles dans les normes comptables

IASB et l'IFRS Interpretations Committee ont publié des prises de position dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et qui pourraient avoir une incidence sur le Régime. Le Régime a adopté les modifications suivantes, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2015. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Régime.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (IFRS 13) - L'IASB a modifié l'IFRS 13 dans le cadre des cycles d'améliorations annuelles des IFRS de 2010-2012 et de 2011-2013. Ces modifications fournissent des précisions sur l'évaluation des créances et dettes à court terme, et sur la portée de l'exception relative aux portefeuilles, respectivement. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Régime.

IAS 24, Information relative aux parties liées (IAS 24) - L'IASB a publié des modifications à l'IAS 24 dans le cadre du cycle d'améliorations annuelles des IFRS de 2010-2012, afin d'ajouter à la définition de parties liées les entités de gestion qui fournissent les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

4. Informations concernant le capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle de capitalisation est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Une évaluation actuarielle de capitalisation doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

Voir à la note 6 comment le Régime a atteint les objectifs contenus dans l'énoncé de la politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime.

5. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2015 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par Mercer au 1er janvier 2014.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,25 % (6,25 % en 2014), le taux d'inflation 2,0 % (de 2,0 % en 2014), le taux de rendement des actifs de 4,25 % (4,25 % en 2014) au-dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires augmentant graduellement jusqu'à 1,0 % (1,0 % en 2014) au-dessus de l'inflation auquel s'ajoute le progrès dans le rang et une échelle de promotion.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

5. Obligations en matière de prestations (suite)

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2008 à 2012. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la nouvelle table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuares.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 1 993 544 \$ (1 794 472 \$ en 2014).

L'évaluation actuarielle en date du 1er janvier 2014 a été déposée selon les règles normales de financement des déficits de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario étant donné le surplus sur une base de solvabilité en excluant la valeur de l'indexation future. L'Université est sortie du régime d'allègement du financement des déficits basé sur le règlement de l'Ontario 178/11 portant sur l'allègement de la capitalisation de certains régimes de retraite du secteur public sous lequel l'Université était entrée en juin 2013 basée sur la situation financière du régime au 1er janvier 2013. Le prochain dépôt obligatoire de l'évaluation actuarielle doit être effectué au plus tard le 1er janvier 2017. Conséquemment, le déficit de 27 398 \$ sur une base de maintien doit être financé par des paiements spéciaux annuels au Régime de 2 789 \$ et ce pour les 15 années débutant à l'année 2014 sur une base de calendrier. Toutes les cotisations requises ont été remplies en date du 31 décembre 2015.

L'évaluation actuarielle du Régime la plus récente (non encore déposée), en date du 1er janvier 2016, indique un surplus de capitalisation sur base de maintien de 189 665 \$, un déficit de solvabilité de 126 577 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 336 245 \$ en incluant la valeur de l'indexation future.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 100 points de base du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 17 % ou 306 800 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 100 points de base du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 14 % ou 252 700 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements

a) Détails des placements

	2015	2014
Revenu Fixe		
Titres à court terme	16 398 \$	41 390 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenition directe	67 850	225 832
Détenition par le biais de fonds	189 775	96 363
Étrangers		
Détenition directe	24 375	35 189
Détenition par le biais de fonds	112 129	–
	394 129	357 384
Actions canadiennes		
Détenition directe	151 387	172 828
Détenition par le biais de fonds	16 810	18 478
	168 197	191 306
Actions étrangères		
Détenition directe	385 849	366 689
Détenition par le biais de fonds	458 445	433 199
	844 294	799 888
Immobilier	194 530	179 660
Infrastructure	173 932	97 795
Fonds de couverture	221 535	198 528
	2 013 015 \$	1 865 951 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

Les derniers amendements à la politique de placements ont été effectués le 22 juin 2015. Le taux de rendement réel a été maintenu à 4,25 % et est consistant avec le taux actuariel d'actualisation et les hypothèses portant sur le taux d'inflation.

Voici la répartition de l'actif établie pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Actions			
Actions canadiennes	5 %	8 %	20 %
Actions étrangères	35 %	42 %	50 %
Total des actions	40 %	50 %	60 %
Revenu fixe	15 %	20 %	35 %
Actif à rendement réel	15 %	30 %	40 %
Placements liquides et à court terme	0 %	0 %	10 %

Au 31 décembre 2015, les investissements du Régime étaient conformes aux fourchettes établies.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

i) Survol (suite)

Les objectifs de rendement établis pour le Régime sont:

- a) Obtenir un taux de rendement réel, après déduction des charges prélevées du Régime, de 4,25 % (IPC + 4,25 %) sur des périodes mobiles de dix ans. Cet objectif a été atteint étant donné que le Régime a généré des rendements réels annualisés sur dix ans nets des charges de 5,1 %.
- b) Obtenir un taux de rendement absolu minimal, après déduction des charges prélevées du Régime, supérieur de 0,50 % au point de référence sur des périodes mobiles de quatre ans. Cet objectif n'a pas été atteint étant donné que le Régime a généré des rendements annualisés sur quatre ans nets de charges de 11,6 % comparativement au rendement du point de référence de 12,0 %.

La cible de l'actif est répartie entre les indices suivants au 31 décembre 2015:

Indice boursier	Pondération
Indice composé S&P/TSX	8 %
Indice mondial MSCI (en dollars canadiens)	42 %
FTSE TMX Univers Obligataire Canadien	15 %
Indice Barclays Global Aggregate (en dollar canadiens)	5 %
Rendement Réel - IPC sur 4 ans (Canada) + 5 %	30 %
	100 %

ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2015 et 2014:

2015	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
États-Unis	857 046 \$	423 338 \$	433 708 \$	21 685 \$
Euro	158 428	–	158 428	7 921
Royaume-Uni	93 578	–	93 578	4 679
Autres	264 867	1 897	262 970	13 149
	1 373 919 \$	425 235 \$	948 684 \$	47 434 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

a) Risque de change (suite)

2014	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
États-Unis	688 295 \$	335 064 \$	353 231 \$	17 662 \$
Euro	128 530	38 394	90 136	4 506
Royaume-Uni	77 757	–	77 757	3 888
Autres	213 135	–	213 135	10 657
	1 107 717 \$	373 458 \$	734 259 \$	36 713 \$

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 9 487 \$ (7 314 \$ en 2014) ou de 0,47 % (0,39 % en 2014) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 9 487 \$ (7 314 \$ en 2014) ou de 0,47 % (0,39 % en 2014) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2015, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 27 820 \$ (18 404 \$ en 2014), ou 1,36 % (0,98 % en 2014) de la valeur du Régime. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements de 27 820 \$ (18 404 \$ en 2014), ou 1,36 % (0,98 % en 2014) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Au 31 décembre 2015, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes.

	Minimum	Cible	Maximum
Total actions	40 %	50 %	60 %
Aussi sujet à :			
Actions canadiennes	5 %	8 %	20 %
Actions étrangères	35 %	42 %	50 %

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

c) Risque de prix (suite)

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2015	2014
Services financiers	18,7 %	21,7 %
Produits de consommation discrétionnaire	16,4	12,0
Technologie de l'information	13,8	13,2
Soins de santé	12,4	9,8
Produits industriels	12,1	13,3
Produits de base	9,8	9,9
Énergie	8,2	11,6
Matériaux	5,9	6,2
Services de télécommunications	1,6	1,2
Services publics	1,1	1,1
	100,0 %	100,0 %

	2015	2014
Actions canadiennes		
Juste valeur	168 197 \$	191 306 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	16 819	19 131
Actions étrangères		
Juste valeur	844 294	799 888
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	84 429	79 988

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2015		2014	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
Gouvernement fédéral	128 903 \$	32,7 %	85 698 \$	24,0 %
Provinces	60 872	15,4	125 516	35,1
Municipales	3 228	0,8	10 799	3,0
Sociétés	201 126	51,1	135 371	37,9
	394 129 \$	100,0 %	357 384 \$	100,0 %

	2015		2014	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	172 235 \$	43,7 %	169 256 \$	47,4 %
A+ à A-	72 568	18,4	115 830	32,4
BBB+ à BBB-	84 790	21,5	42 496	11,9
BB et moins	64 536	16,4	29 802	8,3
	394 129 \$	100,0 %	357 384 \$	100,0 %

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 46,9 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2015 (37,8 % en 2014). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre:

2015	Valeur marchande	Coût
Obligations et titres à long terme		
Fonds communs de placement composés		
d'obligations univers BlackRock	178 326 \$	180 127 \$
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	112 128	100 000
Actions détenues par le biais de fonds		
Jarislowsky Fraser Special Equity Pooled Fund	14 531	15 880
Fonds d'actions globales Axiom	232 891	117 192
Fonds global Walter Scott & Partners	227 832	180 520
Immobiliers		
Armadale S.C Limited Partnership	24 788	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	32 489	32 300
Infrastructure		
Infrastructure Coalition	35 000	28 258
7311834 Canada Inc	32 725	18 236
CFG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	53 681	42 458
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	944 391	728 751
Total des placements particuliers n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 068 624	780 454
Total des placements	2 013 015 \$	1 509 205 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

2014	Valeur marchande	Coût
Encaisse et titres à court terme		
Fonds d'investissement à court terme	37 127 \$	37 127 \$
Obligations et titres à long terme		
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	85 658	82 907
Actions détenues par le biais de fonds		
Jarislowsky Fraser Special Equity Pooled Fund	14 018	15 494
Fonds d'actions globales Axiom	225 317	142 351
Fonds global Walter Scott & Partners	212 342	184 147
Immobiliers		
Armadale S.C Limited Partnership	24 072	13 780
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	26 809	26 000
Infrastructure		
Infrastructure Coalition	29 899	27 430
7311834 Canada Inc	24 516	18 236
CFIG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	27 913	24 824
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	707 671	572 296
Total des placements particuliers n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 158 280	889 528
Total des placements	1 865 951 \$	1 461 824 \$

c) Divulgence de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

c) Divulgarion de la juste valeur (suite)

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	– \$	16 398 \$	– \$	16 398 \$
Actions canadiennes	151 387	16 810	–	168 197
Actions étrangères	397 424	444 887	1 983	844 294
Obligations et titres à long terme	981	390 605	2 543	394 129
Immobiliers	–	–	194 530	194 530
Infrastructure	–	–	173 932	173 932
Fonds de couverture	–	221 535	–	221 535
Encaisse	28 919	–	–	28 919
	578 711 \$	1 090 235 \$	372 988 \$	2 041 934 \$

2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à court terme	– \$	41 390 \$	– \$	41 390 \$
Actions canadiennes	172 828	18 478	–	191 306
Actions étrangères	374 836	425 052	–	799 888
Obligations et titres à long terme	878	353 863	2 643	357 384
Immobiliers	–	–	179 660	179 660
Infrastructure	–	–	97 795	97 795
Fonds de couverture	–	198 528	–	198 528
Encaisse	8 720	–	–	8 720
	557 262 \$	1 037 311 \$	280 098 \$	1 874 671 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

c) Divulgence de la juste valeur (suite)

La classification des instruments financiers de niveau 3 pour 2015 a été modifiée suite à de nouvelles informations.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2015	Actions canadiennes	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	– \$	2 643 \$	179 660 \$	97 795 \$
Gains (pertes) comptabilisés	223	–	2 603	25 944
Achats	1 760	13	12 267	50 193
Transferts au niveau 1	–	(113)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 983 \$	2 543 \$	194 530 \$	173 932 \$

2014	Actions canadiennes	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure
Juste valeur au début de l'exercice	3 779 \$	2 468 \$	144 555 \$	60 940 \$
Gains (pertes) comptabilisés	–	–	8 233	10 196
Achats	–	175	26 872	26 659
Transferts au niveau 1	(3 779)	–	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	– \$	2 643 \$	179 660 \$	97 795 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

De l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

7. Frais d'administration

	2015	2014
Frais de gestion de placement et de consultation	10 039 \$	9 444 \$
Frais de transaction	232	771
Frais actuariels	255	371
Frais de garde	349	332
Frais d'audit	42	36
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 1 137 \$ (1 054 \$ en 2014))	1 851	1 547
	12 768 \$	12 501 \$

8. Engagements:

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 264 824 \$ au 31 décembre 2015 (155 582 \$ en 2014).

9. Événements subséquents:

En janvier et février 2016, le Régime a conclu des ententes pour des investissements en infrastructure et immobilier desquels découlent des engagements de 58 400 \$.

En juin 2016, le Bureau des gouverneurs a approuvé le dépôt, avant le 30 septembre 2016, de l'évaluation actuarielle du Régime la plus récente en date du 1^{er} janvier 2016. Selon les exigences de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, le déficit de solvabilité excluant la valeur de l'indexation future doit être financé par des paiements spéciaux annuels au Régime. Les versements exigibles au cours des prochains exercices sur une base de calendrier s'établissent à 2 789 \$ pour 2016 et 8 000 \$ pour les trois années débutant à l'année 2017.